

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, donne avis que conformément aux dispositions du Code municipal que le rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 seront déposés à la **séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel le lundi 10 juin 2024 à 19 h.**

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel, le 31 mai 2024.



Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 31 mai 2024 entre 11 h et 12 h au secrétariat municipal et sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 mai 2024.



Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et greffier-trésorier